



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

COMMUNES MEMBRES

Altorf
Avolsheim
Dachstein
Dinsheim/Bruche
Dorlisheim
Duppigheim
Duttlenheim
Ergersheim
Ernolsheim/Bruche
Gresswiller
Heiligenberg
Molsheim
Mutzig
Niederhaslach
Oberhaslach
Soultz-les-Bains
Still
Wolxheim

NOS COMPETENCES

Développement économique
Tourisme
Gestion des milieux aquatiques
Aires d'accueil des gens du voyage
Piscines
Relais Petite Enfance
Maison de services au public
Assainissement
Eau
Liaisons cyclables
Bornes de recharges pour
véhicules électriques
Banque de matériel
intercommunale
Système d'information
géographique
Transport à la demande
Aménagement numérique
Epicerie sociale
Fourrière automobile

NOUS CONTACTER

2 route Ecospace
B.P. 93077
67125 MOLSHEIM CEDEX
Tél. : 03.88.49.82.58
Fax : 03.88.49.38.14
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr
www.cc-molsheim-mutzig.fr

AVIS D'ATTRIBUTION

Département de publication : 67

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM)

SIRET : 246 701 064 00049

Profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

OBJET DU MARCHÉ

Viabilisation du Fort de Mutzig

Marché n° 2025T011

PROCEDURE

Type de procédure : Procédure adaptée

ATTRIBUTION DU/DES MARCHÉ(S)

Nombre total d'offres reçues : 4

Pondération de notation :

CRITERES	PONDERATION
1. Prix des prestations	50.0 %
2. Valeur Technique – apprécié sur mémoire technique	50.0 %
2.1. Moyens humains affectés aux travaux	10.0 %
2.2. Moyens matériels affectés aux travaux	10.0 %
2.3. Fiches techniques des produits proposés pour les travaux	10.0 %
2.4. Planning des travaux proposé par l'entreprise	10.0 %
2.5. Prise en compte des contraintes du site	10.0 %

CPV ppal : 45232150-8
45311000-0
45112500-0

Attribué à l'entreprise DENNI LEGOLL SAS – GRIESHEIM PRES MOLSHEIM (67), pour un montant estimé de 361.894,45 € HT, le 27/05/2025.

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis : 05/08/2025